

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-087

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 07/12/2022

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno — RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - JABOUILLE Martine

Excusés : MM. - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis

Mmes COMBET Claire - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Mise en place du dispositif « petits déjeuners » sur la commune de Val-d'Arc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Education Nationale propose un dispositif « Petits-déjeuners ».

Ce dernier a pour objectif de participer à la réduction des inégalités alimentaires de ce premier repas de la journée qui reste indispensable à la concentration et à la disponibilité des élèves dans le cadre de l'apprentissage scolaire.

Il précise au conseil municipal que cette distribution de petits-déjeuners se réalise sur le temps périscolaire ou scolaire selon le choix conjoint de l'école et de la commune et qu'il prévoit le service de 5 petits-déjeuners au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Il ajoute que l'Education Nationale contribuera forfaitairement à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Il présente au conseil municipal le projet de convention entre l'Education Nationale et la commune pour la mise en place de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Petits-déjeuners » et la convention qui y est associée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

José RICO-PEREZ